

Adobestock©antishock ; ©valeriyakozoritz ; ©Dian Elvina

COMMENT SOUTENIR LES INNOVATIONS PÉDAGOGIQUES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN OCCITANIE ?

Éditorial du Président

LES INNOVATIONS PÉDAGOGIQUES NE SONT PAS QUE NUMÉRIQUES !

En septembre 2019, le CESER lançait ses travaux sur le thème des innovations pédagogiques dans l'enseignement supérieur en étant convaincu que la Région devait poursuivre et renforcer sa politique sur ce sujet ; notamment dans la perspective du prochain CPER 2021-2027 et du nouveau Schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation.

Les différentes périodes de confinements qui ont découlé de la crise sanitaire ont fait basculer l'enseignement dans un mode à distance.

Cet état de fait a mis la lumière sur les manques en équipements informatiques ou encore la précarité des connexions internet pour les étudiants mais aussi sur les besoins en formation des enseignants à cette manière d'enseigner.

Mais que l'on ne s'y trompe pas, si le numérique a été un révélateur et l'enseignement à distance une solution pour assurer la continuité pédagogique pendant le confinement, ils ne sont pas le Nord et le Sud pour innover en matière de pédagogie. La question de la pédagogie est revenue sur le devant de la scène de l'enseignement supérieur bien avant cette triste époque de confinement. Pour répondre aux nouvelles attentes des étudiants, mais aussi des entreprises, les établissements questionnent leur façon d'enseigner et innovent. La Région Occitanie a aidé les établissements dès 2017 en mettant en œuvre des instruments spécifiques dans le cadre de son Schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation 2017-2021.

Le CESER dans l'avis qu'il a voté le 30 septembre sur « Comment soutenir les innovations pédagogiques dans l'enseignement supérieur en Occitanie ? » a vu juste : d'une part, au niveau régional, puisque plusieurs préconisations de son avis sont reprises à l'occasion de l'acte II du plan de transformation et de développement dit « Green New Deal » ; d'autre part au niveau national, car dès juillet 2020 l'accord de méthode État-Région pour le CPER 2021-2027 fait de la transition numérique une pierre angulaire pour l'enseignement supérieur.

Il appartient maintenant à la Région, aux services de l'État et aux établissements concernés de faire vivre les propositions de ce rapport.

Jean-Louis CHAUZY

Président du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée



Alain RADIGALES
Président de la Commission
Enseignement Supérieur
Recherche - Valorisation
Transfert - Innovation



Ludovic ARBERET
Rapporteur

Synthèse de l'Avis voté le 30 septembre 2020 et préparé par la Commission Enseignement Supérieur - Recherche - Valorisation - Transfert - Innovation

DES ENJEUX STRATÉGIQUES

Dans le contexte d'une société de la connaissance dans laquelle la production, la diffusion et la maîtrise des connaissances deviennent de plus en plus centrales dans la majorité des activités économiques, **les besoins en formation de niveau supérieur ne font que croître**, tant en formation initiale qu'en formation tout au long de la vie.

L'augmentation des naissances après 1994 et jusqu'en 2010 associée à l'augmentation du nombre de bacheliers conduisent chaque année à une augmentation des flux d'étudiants. La perspective, au moins jusqu'en 2028, est une croissance qui porterait le nombre d'étudiants à 2,81 millions soit **une hausse à l'échelle nationale de 80 000 par rapport aux effectifs de l'année 2019-2020**.

Les métiers que nous connaissons actuellement pour une grande part vont évoluer encore plus vite qu'ils ne l'ont fait ces 30 dernières années sous l'impulsion des technologies de l'information et des communications, et les métiers de demain ne sont pas encore clairement définis.

La démocratisation des enseignements supérieurs a longtemps été considérée comme la conséquence directe de l'élévation du niveau scolaire et de la massification de l'enseignement supérieur. Or, **l'élargissement de l'accès à l'enseignement supérieur s'est également accompagné d'inégalités** et n'a pas été si homogène suivant les catégories des candidats.

En effet, en France en 2018, environ 75 % des bacheliers (tous baccalauréats confondus) accèdent désormais à l'enseignement supérieur mais ce chiffre cache des disparités notamment suivant l'origine sociale, territoriale, du baccalauréat, et/ou de genre. Par exemple 93,5 % des titulaires d'un bac général accèdent à l'enseignement supérieur mais les titulaires d'un baccalauréat professionnel ne sont que 38,1 % en 2017 à y accéder et essentiellement dans la filière Section de techniciens supérieurs (STS). Les femmes demeurent toujours minoritaires dans les écoles d'ingénieurs et les filières des sciences fondamentales et applications avec respectivement 27 % et 26 % de représentantes.

La question de la pédagogie et notamment en lien avec le numérique revient sur le devant de la scène de l'enseignement supérieur. Pour répondre aux nouvelles attentes des étudiants, mais aussi des entreprises, les établissements questionnent leur façon d'enseigner et innovent. Dans ce domaine, **l'ingénierie pédagogique est en pleine évolution/révolution**.

La crise sanitaire liée au Sars-CoV-2 a précipité le monde de l'enseignement dans un mode à distance qui, s'il était déjà expérimenté de manière ponctuelle, s'est généralisé en un instant. Cette bascule a également questionné les manières d'enseigner au regard de cette situation inédite.



AdobeStock©valeriyakozoriz

DES QUESTIONNEMENTS RÉCURRENTS

Face à des enjeux stratégiques d'avenir pour l'Occitanie : conforter sa place, son rôle et son investissement pour l'enseignement supérieur et la recherche, l'émergence rapide de nouveaux métiers, l'accroissement du nombre d'étudiants, les nouveaux besoins économiques, sociaux et environnementaux, les réflexions sur l'innovation pédagogique viennent réinterroger :

- **l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur**
- **l'égalité face à la réussite**
- **la revitalisation de certains territoires**

Le Schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (SRESRI) est le cadre de référence pour l'action régionale dans ces trois domaines. La Région Occitanie contribue ainsi sur la période 2017-2021 notamment au soutien de l'innovation pédagogique dans l'enseignement supérieur par l'ouverture de nouvelles formations et l'accompagnement de projets pédagogiques numériques dans les IUT y compris dans les Villes universitaires d'équilibre.

L'année 2021 sera l'occasion de réviser le SRESRI. Ceci constitue une opportunité majeure de poursuivre l'engagement de la Région dans ce domaine.

Le Contrat de plan État-Région arrive à son terme cette année. La nouvelle génération de CPER à venir sur la période 2021-2027 doit également être une opportunité pour engager les établissements d'enseignement supérieur entre autres vers la transition numérique et plus largement vers des espaces adaptés aux nouvelles pratiques d'enseignement.

DES RECOMMANDATIONS POUR AMÉLIORER L'ACCÈS ET LA RÉUSSITE

Le CESER adresse ses préconisations suivant 4 axes majeurs :

Préconisations relatives à l'ingénierie pédagogique et au soutien à l'émergence des initiatives

L'innovation pédagogique et la structuration de services dédiés dans les établissements doivent être encouragées et soutenues.

Le CESER recommande à la Région de :

- poursuivre sa politique d'aides à l'innovation pédagogique dans le cadre du prochain SRESRI ;
- stimuler le développement d'une culture commune des innovations pédagogiques en créant des espaces de rencontre (manifestations, webinaires...) entre les lycées, l'enseignement supérieur court et long au sein desquels une émulation pourrait se faire ;
- créer un prix régional de l'innovation pédagogique dans l'enseignement supérieur.

Le CESER recommande également à l'État de lancer une politique nationale de recrutement de personnels dans les métiers de l'ingénierie pédagogique pour doter ses établissements et pour accompagner la structuration du service dédié dans chaque établissement afin d'assurer les services de soutien pédagogique aux enseignants.

Préconisations relatives à la formation des usagers et à la valorisation des initiatives

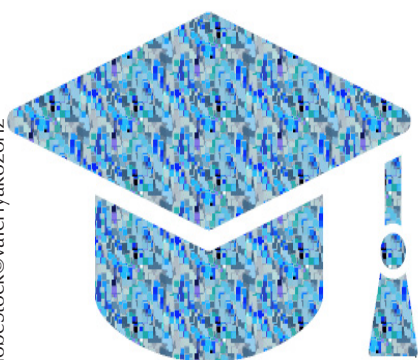
L'accent doit être mis sur la formation à la pédagogie et à l'accompagnement des équipes pédagogiques dans les formations du supérieur.

Le CESER recommande à la Région Occitanie de mettre en œuvre une structure dotée d'un budget autonome qui favoriserait la mise en réseau des acteurs à l'échelle régionale sur la thématique de la pédagogie dans le supérieur. Cette structure pourrait participer à la formation des équipes pédagogiques et à la mutualisation des pratiques, financerait des allocations doctorales, des chercheurs invités, des stages, l'organisation de manifestations scientifiques...

Préconisations relatives à la transformation numérique

L'équipement informatique des particuliers et des organisations doit progresser tout comme le développement des infrastructures numériques.

Le CESER encourage la Région et les autres collectivités territoriales à poursuivre le déploiement des réseaux d'accès notamment THD'Oc, RÉMip et HDMON pour que toutes les implantations des établissements d'enseignement supérieur et de recherche situées dans les villes universitaires d'équilibre



et tous les sites "Campus connecté" disposent d'une liaison en très haut débit entre eux avec accès au Réseau RENATER et d'un accès à l'internet avec un très haut niveau de service.

Le CESER propose de développer un réseau d'espaces de travail partagés, équipés et connectés à une infrastructure numérique à très haut débit sur le territoire et soutenu par les collectivités territoriales.

Dans une logique de continuum Bac-3/Bac+3, le CESER propose que la Région avec l'État puisse garantir la disponibilité d'un équipement informatique individuel adapté aux besoins de chaque apprenant durant ses études par une intervention ciblée et équitable.

Le CESER s'associe à la Conférence des présidents d'université (CPU) pour que soit créée une aide étudiante régionale pour le numérique : le coût moyen par étudiant des services de téléphonie et d'internet est d'environ 50 € par mois ce qui représente 4,5 % des charges de la vie courante en Région.

Préconisations relatives aux infrastructures

Les infrastructures immobilières et mobilières doivent être repensées à l'aune des nouvelles approches pédagogiques, que celles-ci s'appuient sur les usages numériques ou non.

Le CESER encourage principalement l'État et la Région, notamment dans le cadre des Contrats de plan État-Région, à poursuivre le financement des infrastructures d'enseignement pour faire évoluer l'immobilier et les équipements qui permettent d'aller vers des pédagogies actives et adaptées à l'hétérogénéité des publics.

En ce qui concerne le programme « Campus Connecté », le CESER souhaite qu'avant toute généralisation de ce dispositif, une évaluation qualitative soit faite de la mise en place de ces « tiers-lieux » socialisants, labellisés et dédiés à la poursuite d'études, notamment dans le cadre de son déploiement dans les territoires ruraux.

Trente personnalités ont été auditionnées dans le cadre de ces travaux. Celles-ci ont confirmé l'importance d'une transformation de la pédagogie dans l'enseignement supérieur pour améliorer l'accès et la réussite des étudiants à l'enseignement supérieur.

De l'avis de nombreux acteurs de l'enseignement supérieur, la crise sanitaire liée au SARS-CoV-2 a permis d'accélérer la transition numérique dans l'enseignement supérieur. Celle-ci, déjà engagée depuis une vingtaine d'année n'est pas le seul moteur des innovations pédagogiques et ne doit pas être improvisée. Au contraire, ce moment doit être une opportunité pour poursuivre la transition pédagogique en formant et en accompagnant l'ensemble de la communauté de l'enseignement supérieur. Le plan de relance de l'État, la nouvelle génération de CPER ainsi que le futur SRESRI doivent permettre d'accélérer cette transition afin d'améliorer l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur pour toutes et tous, quelle que soit l'origine sociale ou territoriale.

CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée



Siège	Site de Montpellier
18 allées Frédéric Mistral	201 av. de la Pompignane
31077 Toulouse Cedex 4	34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 05 62 26 94 94	Tél. 04 67 22 93 42
Fax 05 61 55 51 10	Fax 04 67 22 93 94
ceser@ceser-occitanie.fr	ceser@laregion.fr

www.ceser-occitanie.fr



L'intégralité de l'Avis est téléchargeable sur le site internet <http://www.ceser-occitanie.fr>

Chargé de mission : Thomas BONIERBALE ■ thomas.bonierbale@ceser-occitanie.fr ■ tél : +33 5 62 26 94 81

Secrétariat : Angélique CANO ■ angelique.cano@ceser-occitanie.fr ■ +33 5 62 26 94 99